



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 12 juin 1996 — N° 36

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

12 juin 1996

12 juin 1996

Le mercredi 12 juin 1996

N° 36

La séance est ouverte à 10 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Landry, ministre d'État de l'Économie et des Finances, dépose:

Le rapport quinquennal sur la mise en oeuvre de la *Loi sur les intermédiaires de marché*, publié en juin 1996, intitulé «La distribution de produits financiers aux particuliers: relever résolument le défi du changement».

(Dépôt n° 175-960612)

M. le Président dépose le rapport de mission suivant:

Le rapport, présenté par M. François Beaulne, député de Marguerite-D'Youville, de la cinquième assemblée générale de l'Association parlementaire Ontario-Québec, qui s'est tenue à Toronto du 9 au 11 mai 1996.

(Dépôt n° 176-960612)

12 juin 1996

12 juin 1996

Dépôts de rapports de commissions

Mme Bélanger (Mégantic-Compton) dépose:

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, les 6, 7 et 10 juin 1996, a étudié en détail le projet de loi:

n° 22 Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme — Rapporté avec des amendements.
(Dépôt n° 177-960612)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le Président rend la décision suivante concernant la demande d'intervention portant sur une violation des droits et privilèges de l'Assemblée que lui a adressée M. Paradis, leader de l'opposition officielle, le 11 juin 1996, au sujet de la publicité parue dans plusieurs quotidiens du Québec relativement au nouveau régime d'assurance-médicaments proposé dans le projet de loi n° 33:

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Il ne peut être donné suite à la demande formulée par le leader de l'opposition officielle pour le motif suivant: les campagnes d'information initiées par les ministères et organismes publics dans le but de renseigner la population quant aux décisions gouvernementales ne constituent pas, *prima facie*, un outrage au Parlement.

Toutefois, la publicité gouvernementale relative à un projet de loi toujours à l'étude à l'Assemblée nationale devrait mentionner le rôle de l'Assemblée et de ses membres dans le processus d'adoption de ces nouvelles mesures. Un rappel de cette exigence sera adressé au gouvernement.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis) dépose:

12 juin 1996

Une cassette audio contenant l'extrait d'une allocution prononcée par M. Chevrette, ministre d'État des Ressources naturelles.

(Dépôt n° 178-960612)

M. le Président informe l'Assemblée qu'il permet le dépôt de cette cassette audio, sous réserve de la possibilité de conserver et de reproduire son contenu en utilisant les moyens techniques actuels, et qu'une directive sur le dépôt à l'Assemblée de documents audiovisuels sera émise ultérieurement.

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté, lors de la séance du 11 juin 1996, sur la motion de M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 33, Loi sur l'assurance-médicaments et modifiant diverses dispositions législatives.

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 39 en annexe)

Pour: **61** Contre: **38** Abstention: **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 33 est adopté.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi n° 33 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 116, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les services de santé et les services sociaux;
- la Commission des institutions, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 25, Loi modifiant le Code civil en matière d'obligation alimentaire;
- la Commission du budget et de l'administration, afin d'étudier en détail les projets de loi suivants: le projet de loi n° 29, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres

12 juin 1996

dispositions législatives, et le projet de loi n° 34, Loi sur le transfert des attributions de l'Office des ressources humaines;

—la Commission de la culture, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 18, Loi sur le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et modifiant d'autres dispositions législatives;

—la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'entendre les intéressés et d'étudier en détail les projets de loi d'intérêt privé suivants: le projet de loi n° 216, Loi concernant la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts; le projet de loi n° 223, Loi concernant la Ville de Sainte-Marie; le projet de loi n° 228, Loi concernant la Ville de Mont-Laurier; le projet de loi n° 231, Loi concernant le Canton d'Orford; le projet de loi n° 245, Loi concernant la Paroisse de Saint-Joseph-de-Lanoraie; le projet de loi n° 246, Loi concernant la Ville de Mirabel, et le projet de loi n° 249, Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 21, Loi modifiant la Loi sur la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec.

Le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements relatif au projet de loi n° 1, Loi sur le ministère de la Métropole, ainsi que l'amendement transmis par M. Ménard, ministre d'État à la Métropole.

L'amendement est déclaré recevable.

12 juin 1996

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, M. le Président suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 06.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée poursuit le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements relatif au projet de loi n° 1, Loi sur le ministère de la Métropole, ainsi que de l'amendement transmis par M. Ménard, ministre d'État à la Métropole.

Le débat terminé, l'amendement est adopté.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

Adoption

Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, propose que le projet de loi n° 129, Loi modifiant la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement relativement aux navires de croisières internationales, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 129 est adopté.

12 juin 1996

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, convoque:

- la Commission du budget et de l'administration, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi sur le transfert des attributions de l'Office des ressources humaines;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi modifiant le Code du travail.

<segment>

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 13, Loi modifiant diverses dispositions en matière de boissons alcooliques, de loterie vidéo et d'appareils d'amusement.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements relatif au projet de loi n° 17, Loi abrogeant la Loi concernant les environs du parc du Mont Sainte-Anne.

Le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements relatif au projet de loi n° 24, Loi modifiant la Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec et d'autres dispositions législatives.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au

12 juin 1996

projet de loi n° 26, Loi sur le ministère du Travail.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture relatif au projet de loi n° 28, Loi sur la Société de télédiffusion du Québec et modifiant la Loi sur la programmation éducative et d'autres dispositions législatives.

Le rapport est adopté.

Adoption

M. Simard, ministre des Relations internationales, propose que le projet de loi n° 51, Loi concernant la mise en oeuvre des accords de commerce international, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 51 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission du budget et de l'administration relatif au projet de loi n° 19, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière concernant les produits d'épargne du Québec.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

12 juin 1996

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 10, Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec.

Le rapport est adopté.

Adoption

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 7, Loi modifiant le Code de procédure civile, la Loi sur la Régie du logement, la Loi sur les jurés et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 7 est adopté.

Adoption du principe

M. Landry, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 14, Loi modifiant la Loi sur le courtage immobilier, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 14 est adopté.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 14 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration.

À 17 h 45, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

12 juin 1996

La séance reprend à 20 h 02.

Adoption

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 133, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 133 est adopté.

À 20 h 32, sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 13 juin 1995, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

12 juin 1996

ANNEXE

VOTES PAR APPEL NOMINAL

Sur la motion de M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 33, Loi sur l'assurance-médicaments et modifiant diverses dispositions législatives:

(Vote n° 39)

POUR - 61

Barbeau	Boulerice	Lachance	Pelletier
Baril	Brassard	Landry	Perron
(Arthabaska)	Brien	(Bonaventure)	Rioux
Baril	Campeau	Landry	Rivard
(Berthier)	Caron	(Verchères)	Robert
Beaudoin	Charest	Laprise	Rochon
Beaulne	Chevrette	Leduc	Signori
Beaumier	Côté	Léonard	Simard
Bégin	Désilets	Létourneau	(Richelieu)
Bélanger	Deslières	Malavoy	Trudel
(Anjou)	Dion	Marois	Vermette
Bertrand	Doyer	Ménard	
(Charlevoix)	Facal	Morin	
Bertrand	Gagnon	(Dubuc)	
(Portneuf)	Gaulin	Morin	
Blackburn	Gendron	(Nicolet-Yamaska)	
Blais	Harel	Paillé	
Boisclair	Jolivet	Paquin	
Bouchard	Julien	Paré	
Boucher	Jutras	Payne	

CONTRE - 38

Beaudet	Bourbeau	Copeman	Gobé
Bélanger	Brodeur	Delisle	Houda-Pepin
(Mégantic-Compton)	Chagnon	Dumont	Johnson
Benoit	Charbonneau	Farrah	Kelley
Bergman	(Bourassa)	Frulla	Lafrenière
Bissonnet	Chenail	Gagnon-Tremblay	Lefebvre
Bordeleau	Ciaccia	Gautrin	LeSage

12 juin 1996

Loiselle
Maciocia
MacMillan

Marsan
Middlemiss
Mulcair

Ouimet
Paradis
Sirros

Thérien
Vallières
Williams

ABSTENTION - **0**